



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2018

Département du Gard
Mairie de
Molières-sur-Cèze

Étaient présents : Georges Adryanczyk-Perrier, Dominique Agniel, Lionel Beaufiles, Jean-Louis Bertrand, Florence Bouis, Sylvain Cividino, Coralie Damay, Patrick Dumas, Francette Maillet, Nathalie Mauchand, Georgette Mazon, Jacques Navarro, Josiane Supron.

Étaient absents : Valérie Remond représentée par Florence Bouis, Karine Abderrhamann, Chantal Licari, Marie Menard, Cyril Aubanel, Patrick Talaron.

La séance est ouverte à 18 h 33. Est nommé secrétaire de séance : Dominique Agniel.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

Décision prise au titre de l'article L 2122.22 : néant.

1 - Convention de Partenariat avec l'Association Formation Cap Emploi (FOR.C.E), pour la rénovation et la réhabilitation de la Salle Polyvalente de Molières-sur-Cèze.

Monsieur le Maire propose, dans le cadre du projet de rénovation et réhabilitation de la Salle Polyvalente de Molières sur Cèze de signer une convention de partenariat avec l'association FOR.C.E. Cette association effectuera une partie des travaux dans le secteur du bâtiment, et mettra en place une action de formation en direction des demandeurs d'emplois.

Douze personnes seront embauchées en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion pour une durée prévue allant du 01 mai au 31 décembre 2018.

Une salle pour la formation théorique sera mise à disposition par la commune et la salle polyvalente sera le chantier d'application.

L'association FOR.C.E déléguera à la Coopérative d'Études et de Réalisations Techniques pour l'Habitat et l'Urbanisme « SCOP CERT » la conduite et le suivi des travaux réalisés par les salariés, justifiera des polices d'assurances nécessaires et d'une garantie décennale.

La participation de la collectivité pour cette réalisation d'action d'insertion sera d'un montant total de 15 000 € auprès de l'association FOR.C.E.

Les commandes et l'approvisionnement : Durant la période du 1 mai au 31 décembre 2018, la commune confie à la SCOP CERT, cette gestion. Les achats et l'approvisionnement seront réalisés dans les conditions établies par l'architecte coordonnateur des travaux pour la commune de Molières sur Cèze pour un montant évalué à 26 000 € HT.

Le conseil Municipal adopte cette proposition par 12 voix pour et deux abstentions (Dumas, Navarro),

2 - Proposition de création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des ruisseaux couverts pour l'activité minière en Cévennes

L'effondrement d'une portion du tunnel recouvrant le ruisseau du Rieusset au centre bourg de Robiac-Rochessadoules en 2012 et l'inondation de Molières-sur-Cèze survenue en 2015, ont suscité une prise de conscience collective du réel danger pour les populations que peuvent représenter ces ouvrages construits pour l'exploitation minière et laissés à l'abandon. Une dynamique s'est alors créée autour de cette thématique. Des études préliminaires ont été menées et les inspecteurs du CGEDD ont été mandatés afin de rendre un rapport à Mme la Ministre de l'Environnement en août 2016. Le comité de pilotage qui s'est tenu sous la présidence de Monsieur le Sous-Préfet d'Alès en date du 21 juin 2017 a été l'occasion de présenter la position de l'Etat : au titre de la solidarité

nationale, l'Etat pourra intervenir financièrement sur les études (50%) et les travaux (30%) via le Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM). Ces aides sont conditionnées à la mise en place d'une gouvernance portée par une collectivité ou un regroupement de collectivités à une échelle adaptée au bassin de risque afin de conduire une démarche globale.

Dans ce cadre, et en application des dispositions prévues dans le Code Général des Collectivités Territoriales, il est décidé la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique. Cette création a pour objet de renforcer et d'institutionnaliser la coopération entre les communes concernées.

Le syndicat aura pour principale mission de continuer de manière collective l'action déjà mise en place pour assurer la sécurité des biens et des personnes. Ceci passe entre autres par une connaissance affinée des risques et enjeux, des moyens permettant de les réduire, de leur priorisation, de leur chiffrage et la recherche de financements.

Le périmètre proposé présente une réelle cohérence dans la mesure où les communes ont déjà noué des relations étroites, notamment par la conduite d'études groupées.

Le comité de pilotage qui s'est tenu le 30 janvier 2018 entre les élus des communes concernées, a permis de proposer le projet de statuts annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

3 - Factures d'eau et d'assainissement : Sur proposition de Monsieur le Maire, il est décidé d'annuler des factures pour un montant de 4 909,47 € comportant des erreurs de facturation. Unanimité.

4 - Décisions modificatives : Monsieur le Maire présente au conseil les décisions modificatives n° 1 pour le budget de la commune et du service de l'eau et de l'assainissement. Unanimité.

5 - Indemnités des régisseurs : Sur proposition du Maire, le conseil décide à l'unanimité l'instauration une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP.

6 - Servitudes ENEDIS : Monsieur le Maire présente au conseil les travaux de desserte en électrification par la pose de câblage et de poste de transformation. Ces travaux entraînent la signature de conventions de servitude. Adopté par 13 voix et une abstention (Beaufils),

7- SPANC - Convention avec le Pays des Cévennes : Monsieur le Maire présente au conseil les modalités d'intervention du Pays des Cévennes pour assurer les missions de contrôle de l'assainissement autonome. Unanimité;

8- Subvention à l'association Centre Social et Culturel de la Vallée de la Cèze : Madame Francette MAILLET, adjointe au maire, chargée des associations présente le dossier de demande d'aide financière présentée par l'association Centre Social et Culturel de la Vallée de la Cèze dans le cadre de ses projets menés sur son territoire intercommunal. Cette action est cofinancée avec les communes de Bessèges et Saint-Ambroix..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, une contre (Dumas) et deux abstentions (Bouis, Remond), d'attribuer une subvention de 2 000 € pour l'année 2018..

Questions diverses :

Terrain de tennis des Brousses : Les responsables de l'association de Tennis ne souhaitent plus s'occuper de la gestion du terrain de tennis des Brousses. Il est décidé de remettre en état le terrain (clôture ,filet, porte, peinture) et ensuite l'ouvrir au public pour une durée d'essai de six mois.

- **Fonds de concours** : Dans le cadre de la réhabilitation de la salle polyvalente de Molières sur Cèze Monsieur le Maire avait demandé en séance de conseil Communautaire une aide d'un montant de 10 000€.

A sa surprise, il lui avait été répondu par les vice-présidents Cyril GILLES et Bernard PORTALES que les aides n'étaient plus attribuées aux salles polyvalentes sauf intérêts communautaire. Cette décision a été prise par la gouvernance de la CdC sans communication officielle en 2016.

- Avancée des travaux : Un point est fait sur les travaux de voirie, AEP et assainissement.
Voirie : le goudronnage de la rue de la République, Écoles de Gammal, montée de la maison de retraite, rue des Mineurs, rue des Cheminots, place Marsault, impasse Boileau, J-B Dumas, Rue R-Descartes, montée de la Luxerière, rue J.Moulin, impasse Voltaire, rue V. Hugo, chemin du Cimetière de Gammal.

Assainissement : rue de la République, rue Pailler, rue des Casernes, montée de la maison de Retraite, rue Jean Jaurès, place René Hermitant, rue A.Daudet, rue des Cheminot, rue des Mineurs.

Fin de séance à 20h12.

Le secrétaire de séance,



Dominique Agniel,

Lionel Beaufils,

Jean-Louis Bertrand,

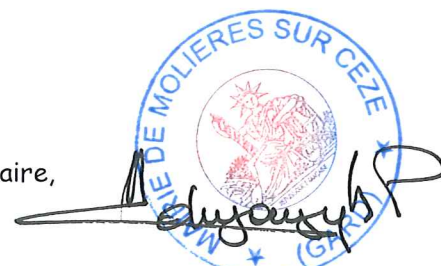
Coralie Damay,

Patrick Dumas,

Georgette Mazon,

Jacques Navarro,

Le Maire,



Georges ADRYANCZYK-PERRIER,

Georges ADRYANCZYK-PERRIER,

Florence Bouis,

Sylvain Cividino,

Francette Maillet,

Nathalie Mauchand,

Josiane Supron.